



## Télémédecine : sans formation ad hoc, le risque de renoncer

Faute d'accompagnement, beaucoup de praticiens délaissent déjà la téléconsultation, regrette la Société française de santé digitale (SFSD). « 90 % des médecins ont tenté la téléconsultation pendant le premier confinement mais seule la moitié d'entre eux la propose encore », déplore Lydie Canipel, coprésidente de la SFSD. Même si les consultations à distance ont explosé pendant la crise (20 millions d'actes en 2020), l'infirmière regrette que la télémédecine ne représente finalement « que » 5,9 % de l'activité des généralistes. Et de fait, de nombreux praticiens ont abandonné cette pratique dématérialisée. En cause, selon la SFSD : un manque de formation, « préalable indispensable » à l'appropriation de cet outil.

« Au premier confinement, tout le monde a été encouragé à faire de la téléconsultation. Les médecins ont été poussés dans la piscine sans bouée de sauvetage », explique Lydie Canipel. Mais la méconnaissance des solutions proposées, très diverses, et l'absence de cursus initial ont freiné certaines ardeurs. « Déjà, lorsque la téléconsultation était passée dans le droit commun en 2018, les médecins n'avaient reçu aucun accompagnement à la santé digitale ! », souligne Lydie Canipel. Pourtant, des actions de DPC sont proposées « mais les médecins n'y vont pas ».

Les bonnes pratiques de télémédecine supposent pourtant quelques prérequis. « Il faut penser parcours alterné, entre présentiel et distanciel », insiste Lydie Canipel. La médecine à distance doit être pratiquée « avec pragmatisme » en comparant « sa pertinence, sa sécurité et son efficacité » par rapport aux consultations présentes, et en gardant « toujours en tête le service médical rendu ». Au-delà des outils, « nous insistons sur la mise en place d'une organisation locale et prônons notamment la mise en place d'assistant de téléconsultation », ajoute Lydie Canipel. Des formations courtes de mise en situation existent. « En deux jours, le médecin est formé ! ».

Face aux lacunes et au risque de renoncement, la SFSD alerte sur « l'urgence » d'un accompagnement. Elle plaide pour un « tronc commun d'enseignement de la santé digitale, pour tous les étudiants » et appelle de ses vœux une offre de formation continue plus étoffée. Des mesures de sensibilisation à la e-santé pourraient aussi concerner les citoyens. « Nous demandons la mise à disposition d'un ordinateur dans chaque mairie pour aider les citoyens à ouvrir leur DMP et créer leur espace de santé numérique ».

